



Votre contact :

Amandine Tiberghien
Département Volontariat
Tel : 02/8 930 925
Email : amandine.tiberghien@natagora.be
Rue d'Edimbourg 26, 1050 Ixelles

Collège des Bourgmestre et Echevins
Administration communale de Watermael-
Boitsfort ^[1]_[2] Service de l'Urbanisme
Place A.Gilson 1 1170 Bruxelles
enquetepublique@wb1170.brussels

Collège des Bourgmestre et Echevins
Administration communale Auderghem
Service de l'Urbanisme
Rue Emile Idiers, 12, 1160 Auderghem
urbanisme@auderghem.brussels

Objet : Demande de Permis Mixte d'Urbanisme et d'Environnement : 17/PFU/178 6070 –
17/IPE/1786291 - Construire trois immeubles de logements et une maison unifamiliale et
abattre 311 arbres à hautes tiges sur un terrain non bâti situé Tenreuken.

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Echevins,

Nous vous adressons nos remarques et observations dans le cadre de l'enquête
publique relative à ce projet de constructions :

La réalisation de ce projet entraînerait la destruction d'un espace boisé, avec des
arbres de belle taille, situé aux abords de la forêt de Soignes, entre celle-ci et la vallée de la
Woluwe (l'une et l'autre situées dans la Zone Spéciale de Conservation Natura 2000 N° I de
la Région de Bruxelles-Capitale). Le périmètre d'intervention du projet est situé à moins de
60 mètres des sites Natura 2000.

L'espace vert boisé à forte déclivité forme le cadre remarquable du paysage de cette partie
de la vallée de la Woluwe, classée en ZICHEE. Le projet de constructions y porterait atteinte.

Le maillage vert entre la forêt de Soignes (au niveau de la réserve naturelle régionale du Pinnebeek) et la vallée de la Woluwe, serait interrompu (maillage entre les deux sites Natura 2000 de la ZSC N°I).

Les modifications importantes du relief du sol impliqueraient des terrassements importants avec des impacts négatifs sur l'environnement naturel et le paysage.

Les documents relatifs au projet, y compris la notice d'incidences et la notice d'évaluation des incidences sur Natura 2000 n'apportent pas de réponses satisfaisantes dans ces domaines. En effet, le projet prévoit l'abattage de 313 arbres (dont 2 en voirie) sur les 450 arbres restants après les coupes effectuées plus ou moins discrètement par le propriétaire (il y avait 525 arbres répertoriés sur ce terrain lors de l'enquête de 2016).

La présence des zones Natura 2000, de la Forêt de Soignes en lisière et des zones humides de la vallée de la Woluwe sont des éléments déterminants de la préservation des conditions climatiques favorables à la vie commune. Le terrain Tenreuken en question forme un maillon clé joignant ces différentes zones protégées, plus exactement en zone de renforcement de la connectivité du réseau écologique. Nous ne pouvons pas accepter qu'un projet rompe cette continuité verte en créant une barrière. Or, le projet proposé continue à former une barrière entre ces zones, ne laissant que des coulées étroites entre des bâtiments occupés et éclairés.

Le terrain est actuellement un espace important pour la circulation d'une faune variée entre les différentes zones Natura 2000 (parcs et domaines de la vallée de la Woluwe, réserve du Pinnebeek et la Forêt de Soignes). Il connecte les biotopes de la vallée de la Woluwe avec ceux de la Forêt de Soignes. La mise en avant des toitures végétalisées comme caution verte de l'aménagement du site questionne. En effet, les études sur le sujet ont démontré largement que les espaces végétalisés sur le bâti ou sur dalle prennent également part à la nature en ville, mais que leurs fonctionnalités écologiques ne remplacent pas celles d'espaces à caractère naturel en pleine terre comme le rappelle encore récemment l'étude parisienne GROOVES¹.

En conclusion, nous considérons ce projet comme une menace pour le patrimoine naturel et paysager, avec atteinte au maillage vert entre la forêt de Soignes et les étangs et espaces verts de la vallée de la Woluwe. Les remarques ici résumées, relatives à ce projet, expliquent notre opposition à celui-ci.

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, l'expression de notre considération distinguée,

Pour Natagora Bruxelles,
Amandine Tiberghien

¹ https://www.arb-idf.fr/fileadmin/DataStorage/user_upload/ARB-idF_-_Ecologie_des_toitures_vegetalisees_-_WEB_BDef.pdf